



Donation comme titre de propriété

Par Annek

Bonjour,

Je possède un titre de donation là où je réside actuellement.
Dans ce titre de donation se trouve également la donation de ma soeur.

Je compte vendre mon appartement,
Est-ce que ce document donation compte comme titre de propriété?
est-ce que je dois envoyer tout le document à l'agent immobilier ou juste quelques pages? Et puis-je flouter les parties qui ne me concernent pas (celle de ma soeur)?

Je vous remercie à l'avance pour toute aide

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,
Cet acte de donation a-t-il été publié au SPF ?
Si oui il suffit de demander à votre notaire une attestation de propriété et l'agent immobilier s'en contentera.

Par Annek

Merci!